

Formation : Prévenir les risques psychosociaux

Dernière modification le 01/03/2024 à 08:03

INFORMATIONS :

Public concerné et pré-requis :

Tout public : soignant, administratifs, cadres, IRP, direction...

Durée : 2 jours

Intervenant :

Consultant RH

Déjeuner compris

NOS SESSIONS :

	700 €/personne	06-07 Novembre 2023
Paris	700 €/personne	06-07 Mars 2024 19-20 Décembre 2024

LE + DE LA FORMATION

Formation permettant de briser les tabous et les représentations.

OBJECTIFS :

- Identifier les critères et indicateurs d'épuisement professionnel et l'analyse de leur cause

Formation : Prévenir les risques psychosociaux

Dernière modification le 01/03/2024 à 08:03

- Faciliter l'expression du mal-être au travail
- Informer sur les stratégies d'accompagnement des professionnels contribuant à l'amélioration des conditions de travail
- Savoir prendre soin de soi
- Identifier les facteurs source d'épanouissement professionnel

PROGRAMME :

JOUR 1

- Les définitions et composantes des RPS
- Les causes de l'usure professionnelle au travail
- Les facteurs d'épuisement
- Les manifestations du mal être : pour soi, pour les autres
- Auto-analyse

JOUR 2

- Groupe de parole
- Les acteurs vers qui se tourner
- L'accompagnement des professionnels
- Prendre soin de soi : atelier d'auto évaluation + Apports complémentaires et recommandations (rythmes biologiques/sommeil, hygiène alimentaire, soins du corps, pensée positive) + séance de relaxation guidée
- Focus sur la gestion des situations émotionnelles fortes en psychiatrie
- Exercice autour des valeurs

Formation : Prévenir les risques psychosociaux

Dernière modification le 01/03/2024 à 08:03

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

EVALUATION & LIVRABLES

- Un questionnaire préalable à la formation adressé à chaque stagiaire pour identifier les niveaux des connaissances.
- Une évaluation de la satisfaction, de l'acquisition de connaissances et de la transférabilité.
- Mise à disposition de ressources pédagogiques
- Des attestations de formation remises en fin de stage
- Un bilan pédagogique adressé à l'établissement (délai 1 mois) accompagné de la copie des attestations de formation